



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-04-46 modifiant le règlement de zonage numéro 200 de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. **Plan de zonage**

Le plan de zonage auquel réfère l'article 3.1 du Règlement de zonage numéro 200 de l'ex-Municipalité de Sainte-Hélène-de-Breakeyville est modifié par l'agrandissement de la zone H-324 à même une partie de la zone H-303, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 19 décembre 2005

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 24 JANVIER 2006